



BRAY SUR SEINE
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
Tél : 01 60 67 10 11 – Fax : 01 64 01 13 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance n°6 de l'année 2014 du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 juillet 2014	Date d'affichage : 10 juillet 2014	Membres en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18	Nombre de délibérations : 41
---	--	--	-------------------------------------

L'an deux mille quatorze, le 15 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de M. MARCADET Emmanuel, Maire de la Commune.

Étaient présents : M. MARCADET Emmanuel, M. FARSSAC Pascal, M. FORTIN Dominique, Mme COURTOIS Martine, M. PRUNEAU Jean-Claude, M. POIREL Romain, Mme PASSERON Agnès, M. BISCHOFF Philippe, Mme BEN MUSTAPHA Christelle, M. MENEGHINI David, M. SZKUDLAREK Edouard, M. MUGOT Eric, Mme JACSONT Geneviève, M. CARRASCO Alain.

Pouvoir : Mme TRIVIER Julie à M. PRUNEAU Jean-Claude, Mme SAHOUI Anbya à M. FARSSAC Pascal, Mme LAMBERT Sandrine à M. SZKUDLAREK Edouard, Mme LUBRANO Stéphanie à M. MARCADET Emmanuel

Absents : Mme TRIVIER Julie, Mme SAHOUI Anbya, Mme LAMBERT Sandrine, Mme LUBRANO Stéphanie, M. SAUNIER Louis

Secrétaire de séance : M. FARSSAC Pascal

Délibération N° 2014-06-13

Délibération approuvant la demande de subvention à l'AESN pour l'achat des parcelles AC 40 et C 163

M. le Maire informe que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est susceptible d'accompagner le projet de création de l'Espace Naturel Sensible communal en finançant l'achat des parcelles à hauteur de 80% de l'estimation des domaines, les 20% restant pourraient être financés par la vente des peupliers. Ce projet d'acquisition en cours sur les communes de Bray-sur-Seine et Mouy-sur-Seine est une belle opportunité de restaurer les milieux humides de fond de vallée mis en culture de peupliers depuis de nombreuses années.

Dans ce cadre M. Marcadet demande au conseil de lui permettre de demander la subvention à l'AESN.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'approuver la demande de subvention à l'AESN pour l'achat des deux parcelles AC 40 et C 163.

Délibération certifiée exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture de
Provins le : 24 juillet 2014

Affichage le : 24 juillet 2014

Publication : 24 juillet 2014

Pour copie certifiée conforme
En mairie le 22 juillet 2014

Le Maire,
Emmanuel MARCADET